



## EXPOSITION HISTORIQUE DU BUNDESTAG ALLEMAND

---

### Histoire de la construction européenne dans l'après-guerre

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe occidentale va ressentir le besoin de se regrouper économiquement et politiquement. Pas plus tard qu'en septembre 1946, l'homme d'État britannique **Winston Churchill** (1874-1965) évoque dans un discours sa vision des « États-Unis d'Europe ». En 1950, **Robert Schuman** (1886-1963), ministre français des Affaires étrangères, esquisse ses conceptions d'une Europe unie. Sur cette initiative, les pays du Benelux, la France, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne signent à Paris, le 18 avril 1951, le **traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)**. C'est **Jean Monnet** (1888-1979), commissaire général au Plan de modernisation et d'équipement de la France, qui a l'idée de créer la CECA, et qui d'ailleurs deviendra en 1952 le premier président de la Haute Autorité de la CECA. Après le rejet de la **Communauté européenne de défense (CED)** par l'Assemblée nationale française en 1954, les efforts vont converger vers la mise en place d'un Marché commun. Initialement, les négociations engagées à cette fin s'avèrent difficiles. Le 25 mars 1957, les États membres de la CECA signent les traités de Rome qui ont pour objet la « mise en place d'un marché commun européen » sans droits de douanes ni restrictions quantitatives, dans le cadre d'une **Communauté économique européenne (CEE)** et en parallèle avec une **Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA/Euratom)**. Les principaux objectifs fixés par les traités de Rome – Marché commun, libre circulation, politique commune dans l'agriculture, le commerce et en matière de concurrence – seront réalisés par étapes dans les années suivantes. **Konrad Adenauer** (1876-1967), chancelier de la République fédérale d'Allemagne, et **Charles de Gaulle** (1890-1970), président de la République française, signent en 1963 le traité de l'Élysée sur la coopération franco-allemande. Ce texte deviendra le moteur politique du processus d'intégration européenne.

En dépit de certains revers, la Communauté européenne exerce un fort pouvoir de séduction sur ses voisins européens. En 1972, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark viennent s'y agréger. L'élargissement s'accompagne d'un approfondissement institutionnel progressif. En 1970, les États de la CEE conviennent de renforcer la coordination de leur politique étrangère dans le cadre de la **Coopération politique européenne (CPE)**. Par ailleurs, une initiative franco-allemande débouche sur la création du **Système monétaire européen (SME)** entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1979. Ce mécanisme de régulation conjointe des taux de change doit conduire à l'instauration d'une **Union économique et monétaire**.

Dans les années 1980 et 1990, la puissante accélération imprimée au processus d'intégration européenne est pour l'essentiel associée aux noms du chancelier **Helmut Kohl** (\*1930) et du président **François Mitterrand** (1916-1996). En plus d'une extension des compétences du Parlement européen, ces deux hommes d'État prendront une part déterminante, en décembre 1985, aux accords relatifs à l'achèvement du Marché intérieur jusqu'en 1992, à l'extension du principe de la majorité au sein du Conseil des ministres et à l'intégration de la CPE dans le cadre juridique de la Communauté. C'est aussi en 1985, à **Schengen** (Luxembourg), qu'est décidée la suppression progressive des contrôles d'identité aux frontières intérieures de l'UE. L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans Communauté, effective au 1<sup>er</sup> janvier 1986, marque une autre étape significative, de même que l'élaboration de l'**Acte unique européen** de 1986 complétant et modifiant les traités de Rome. Début 1995, l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède porte à quinze le nombre d'États membres de l'UE.

La chute du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989, et l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et orientale vont ouvrir un nouveau chapitre de l'unification européenne. Au début des années 1990, l'UE passe des **accords européens d'association** avec les pays d'Europe centrale et orientale afin de soutenir le processus de réformes.

En février 1992, le **traité de Maastricht** adopté par l'UE pose les jalons d'une « union des peuples européens ». La plus essentielle des mesures adoptées à Maastricht porte sur la réalisation d'une **Union économique et monétaire**, dont la troisième et dernière étape sera effectivement franchie le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Enfin, le lancement de l'**euro** comme monnaie unique européenne intervient le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le principal animateur de ce projet est **Jacques Delors** (\*1925), pendant de longues années président de la Commission européenne. En juin 1997, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE signent le **traité d'Amsterdam**. L'amélioration de la capacité d'action institutionnelle de l'UE et la nouvelle fonction de **Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)** figurent au centre de cette révision du traité de Maastricht. À l'approche de l'élargissement de l'Union vers l'Est de l'Europe, d'autres réformes encore devront être apportées aux traités européens. En décembre 2000, le Conseil européen convient, aux termes du **traité de Nice**, d'introduire la majorité qualifiée s'appliquant comme règle générale aux votes du Conseil, ainsi que d'adapter la composition et les méthodes de travail de la Commission aux nouvelles conditions de l'après-élargissement.

Le 1<sup>er</sup> mai 2004, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque, la Hongrie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte et Chypre ont adhéré à l'UE. La Roumanie et la Bulgarie ne tarderont pas à faire leur entrée. Cette vague d'adhésions, la plus importante qu'ait connue l'UE dans son histoire, marque le dépassement de la division du continent européen par suite de la Seconde Guerre mondiale.

Indications bibliographiques :

Brunn, Gerhard, Die Europäische Einigung von 1945 bis heute. Bonn 2004.

Weidenfeld, Werner/ Wessels, Wolfgang (Dir.Pub.) ; Taschenbuch der europäischen Integration. 9<sup>e</sup> éd. Berlin 2006.

Administration du Bundestag allemand, Service spécialisé WD 11 / Date de rédaction : mai 2006.